

Informations Financières

Assemblée Générale Ordinaire de la société BIOPHARM SPA du 14 Juin 2022



L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société s'est réunie le 14 juin 2022 à 11H30 au siège de la société à Alger et a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société durant l'exercice 2021 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels de l'exercice, approuve les comptes et les états financiers dudit exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports se soldant par :

- Un Total Bilan Actif Passif : 27 331 328 345 DZD,
- Un Résultat Net Comptable de 3 100 353 510 DZD.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes s'y rapportant, approuve lesdits comptes consolidés, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se traduisant par :

- Un Total Bilan Actif - Passif : 79 559 065 353 DZD.
- Un Résultat Net Consolidé : 7 814 271 869 DZD.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

a) D'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 approuvé ci-dessus pour 3 100 353 510 DZD en réserves ordinaires.

b) De distribuer au titre de dividendes la somme de 4 466 328 125 DZD soit un dividende par action de 175 DZD prélevé sur les réserves ordinaires ci-dessus approuvées.

Ce dividende sera mis en paiement le 31 Août 2022.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif au 31 Décembre 2021.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2021, au titre de jetons de présence la somme totale de deux cent cinquante mille dinars algériens (250 000 DZD), par administrateur.

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de régler les honoraires dus aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021 conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant la fin du mandat du Commissaire aux comptes M. Rabah BERARMA, décide de nommer M. Aissa DROUA Expert-Comptable, demeurant à 4 Boulevard Mohamed V, Alger, titulaire de l'agrément N°193, pour trois exercices sociaux : 2022, 2023 et 2024.

Cette résolution est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires et notamment les publications prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée.